



Politique sur les allergies et les intolérances alimentaires

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. DÉFINITIONS	3
Allergie.....	3
Intolérance.....	3
Symptômes.....	3
3. PROCÉDURE D'ACCUEIL.....	4
Inscription	4
4. RESPONSABILITÉS.....	5
Directrice générale et CA	5
Directrice adjointe	5
Agente-Conseil en soutien pédagogique et technique	6
Responsable de l'alimentation.....	6
Éducatrice.....	7
Accompagnatrice.....	7
Parents.....	7
4. CONSERVATION ET VÉRIFICATION DE L'AUTO-INJECTEUR	8
5. AFFICHE D'IDENTIFICATION.....	9
Allergie	9
Intolérance	10
6. AUTORISATION D'AFFICHER	11
7. RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS DE LA POLITIQUE D'ALLERGIE	12
8. AUTORISATION PARENTALE DE L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS	13

RÉFÉRENCES:

- Règlements dictés par le Ministère de la Famille;
- Association québécoise des allergies alimentaires
- Santé Canada
- Livres:
 - *La santé des enfants... en services de garde éducatifs* (Les publications du Québec).
 - *Prévention et contrôle des infections dans les Centres de la petite enfance* (Les publications du Québec).
 - *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance* (Guide d'intervention), Santé et Services Sociaux du Québec.
 - *La prévention des infections chez les personnes travaillant en service de garde à l'enfance, y compris les stagiaires*, publié par le Ministère de la Famille.
 - *Les allergies alimentaires, votre carnet d'information*, Ed. direction des communications, 2014, 33 pages.
 - *Protocole et procédures allergies et intolérances alimentaires en service de garde*, RCPEM et AQAA, 2008, 48 pages.

1. INTRODUCTION

Cette procédure d'allergie est un document dans le but d'uniformiser nos pratiques lorsque vient le temps d'accueillir un enfant ayant des allergies. Dans ce document, nous vous présenterons les définitions de l'allergie et de l'intolérance, les symptômes ainsi que les responsabilités de toutes les personnes qui graviteront autour de l'enfant.¹

Si les allergies peuvent survenir à tout âge, elles sont particulièrement courantes chez les enfants. En effet, la période d'apparition la plus remarquée se situe avant l'âge de 4 ans et plusieurs enfants auront perdu leur allergie avant l'âge adulte. Les allergies alimentaires affecteraient de 5% à 6% des enfants et environ de 3% à 4% des adultes.²

2. DÉFINITIONS

ALLERGIE

L'allergie alimentaire est une réaction d'hypersensibilité du système immunitaire face à une protéine alimentaire. Elle peut être immédiate ou tardive limitée ou généralisée. La réaction se manifeste après l'ingestion ou l'inhalation d'un aliment ou encore à la suite du contact d'un aliment avec la peau. L'allergie peut mener à une sévère réaction et peut même être fatale.

L'INTOLÉRANCE

L'intolérance alimentaire est une incapacité à digérer ou à absorber certains aliments ou de leurs composants. Les symptômes qu'elle engendre peuvent ressembler à ceux de l'allergie, mais le système immunitaire n'est pas en cause : il s'agit généralement du système digestif. Ainsi, l'intolérance alimentaire peut provoquer des diarrhées, des vomissements, des ballonnements, des crampes d'estomac et des gaz. Ces symptômes peuvent survenir plusieurs heures après l'ingestion. Les personnes intolérantes à un aliment peuvent parfois en tolérer de très faibles quantités, c'est pourquoi la sévérité des symptômes dépend directement de la quantité ingérée.

¹ *Les allergies alimentaires, votre carnet d'information*, Ed. direction des communications, 2014, page 3.

² Santé Canada, 2013

LES SYMPTÔMES

Une réaction allergique peut affecter tous les systèmes du corps, à différents degrés³ :

Système respiratoire

- Difficulté à respirer
- Gorge serrée
- Rhinite (inflammation des voies nasales)
- Respiration bruyante

Système cutané

- Enflure des lèvres
- Enflure de la langue ou du visage, ou des deux
- Urticaire

Système cardiovasculaire

- Chute de pression artérielle
- Arrêt cardiaque
- Arythmie

Système digestif

- Crampes
- Nausée
- Vomissement
- Diarrhée
- Difficulté à avaler

La réaction allergique peut aussi provoquer la confusion, des étourdissements, une perte de conscience et l'anaphylaxie.

On appelle anaphylaxie une réaction allergique généralisée et grave qui, en l'absence de traitement peut entraîner la mort. **De toutes les manifestations allergiques, l'anaphylaxie est celle qui nécessite l'intervention la plus urgente.** Cette réaction sévère touche à la fois les systèmes respiratoire, cutané, cardiovasculaire et digestif. L'anaphylaxie se caractérise par plusieurs des symptômes mentionnés précédemment, qui peuvent se manifester isolément ou en groupe.

La réaction peut débuter par une démangeaison, de l'urticaire, des vomissements, de la diarrhée, ou une enflure des lèvres ou du visage. Les cas les plus sévères peuvent présenter une obstruction de la gorge qui empêche la respiration et peut entraîner l'inconscience ou la mort. Les réactions anaphylactiques sont imprévisibles. Une même personne est susceptible de présenter des symptômes dont la progression peut varier de façon importante d'un épisode à l'autre. On parle de choc anaphylactique quand la réaction provoque une chute de la pression artérielle.

³ *Les allergies alimentaires, votre carnet d'information*, Ed. direction des communications, 2014, pages 4-5.

Procédure d'accueil

Inscription

- Présentation de la procédure des allergies alimentaire aux parents;
- Remise du dossier pour le plan d'intégration et du rapport du professionnel s'il y a lieu;
- Transfert des informations à l'agente pour le suivi du dossier.

RESPONSABILITÉS DE L'AGENTE CONSEIL EN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

- Rencontre avec le parent pour la mise à jour du dossier et le suivi du rapport du professionnel;
- Remplir les documents nécessaires à la mise en place de la procédure des allergies;
- Autorisation d'afficher;
- Formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments;
- Réalisation de l'affiche d'identification de l'enfant allergique et de sa procédure d'urgence.

Planification d'une rencontre multidisciplinaire

Directrice adjointe
Agente conseil en soutien pédagogique et technique
Parents
Responsable de l'alimentation
Éducatrice titulaire
Accompagnatrice s'il y a lieu

Objectifs de la rencontre :

- ✓ Adopter une procédure qui répond aux besoins de l'enfant;
- ✓ Planification de son environnement physique et du personnel de soutien au besoin;
- ✓ Planification des collations sans allergènes en après-midi.

Planification d'une réunion d'équipe avec le personnel éducateur de l'installation

Objectifs de la rencontre :

- ✓ Présentation du dossier de l'enfant allergique et de son affiche d'identification;
- ✓ S'assurer que le personnel éducateur a reçu la formation adéquate pour intervenir dans une situation de choc anaphylactique;
- ✓ Révision des étapes à suivre et pratique de la manipulation des auto-injecteurs;
- ✓ Planification d'une formation d'appoint avec l'infirmière du CISSS au besoin;
- ✓ Procédure d'accueil et de fermeture selon la réalité de l'enfant (prioriser l'enfant dans son local lorsque possible);
- ✓ Rappel des procédures du lavage de mains et bouche, brossage des dents et nettoyage du local (voir annexe).

3. Responsabilités

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CA

- Prise de connaissance du dossier de l'enfant et du rapport du professionnel s'il y a lieu;
- Adoption du plan d'intégration.

DIRECTRICE ADJOINTE

- Procéder à l'inscription de l'enfant;
- Communiquer les informations de l'enfant auprès de l'agente;
- Planifier la rencontre multidisciplinaire et la réunion d'équipe;
- Superviser les procédures adoptées et les interventions du personnel éducateur et de la responsable de l'alimentation.
- Planifier les horaires en s'assurant que l'éducatrice titulaire soit remplacée par l'éducatrice sauteur ou l'éducatrice de pauses et fin de journée.

AGENTE-CONSEIL EN SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

- Prendre connaissance du dossier de l'enfant allergique;
- Réalisation du plan d'intégration et suivi du rapport du professionnel s'il y a lieu;
- Préparer l'affiche d'identification;
- Animer la rencontre multidisciplinaire et la réunion d'équipe;
- Évaluation de l'environnement physique;
- Achat du matériel nécessaire;
- Évaluation annuelle du plan d'intégration s'il y a lieu;
- Communiquer les informations nécessaires lors du changement d'éducatrice.
- Planifier l'horaire de l'accompagnatrice et s'assurer que celle-ci soit remplacée, au besoin, par une éducatrice informée du dossier de l'enfant allergique.

RESPONSABLE DE L'ALIMENTATION

- S'informer sur les allergies de l'enfant;
- Participer à la réunion multidisciplinaire;
- Élaborer un menu qui respecte les restrictions alimentaires de l'enfant;
- Identifier le menu à l'aide des codes de couleur;
- Utiliser la vaisselle identifiée à l'enfant allergique;
- S'assurer que les produits alimentaires ne contiennent pas d'allergène (éviter les aliments en vrac);
- Éviter d'utiliser des contenants recyclés;
- Préparer des collations sans allergène pour la collation de l'après-midi dans le groupe de l'enfant allergique;
- Communiquer et informer régulièrement l'éducatrice sur les composantes du repas en s'assurant que l'alimentation de l'enfant est exempt d'allergène;
- Procéder au nettoyage et à l'assainissement du milieu de travail pour éviter la contamination des aliments;
- Se laver les mains régulièrement;
- Mettre à jour ses connaissances et poursuivre des formations au besoin;
- Prendre le temps de communiquer avec le parent sur les changements s'il y a lieu.

ÉDUCATRICE

- S'informer sur les allergies de l'enfant;
- Participer à la réunion multidisciplinaire;
- Mettre à jour ses connaissances sur les allergies et l'administration de l'auto-injecteur;
- Évaluer l'environnement physique, identifier les besoins et participer au plan d'intégration de l'enfant allergique avec l'agente;
- Afficher l'affiche d'identification;
- Identifier visiblement où se trouve l'auto-injecteur;
- Apporter la médication lors de sortie extérieure;
- Observer et agir en prévention afin d'éliminer les risques;
- S'assurer que tous les enfants se lavent les mains et la bouche en arrivant à la garderie et vérifier que les vêtements des enfants soient propres;
- Superviser le lavage des mains et le brossage des dents suite au repas et aux collations;
- Procéder au nettoyage et à l'assainissement du mobilier et des jouets pour éviter la contamination;
- Se laver les mains régulièrement;
- Rester vigilante et respecter le plan d'intégration en tout temps.
- Collaborer étroitement avec les parents pour demeurer informé de toutes modifications et informer les autres personnes responsables qui travaillent auprès de l'enfant allergique.

ACCOMPAGNATRICE S'IL Y A LIEU

- S'informer sur les allergies de l'enfant;
- Participer à la réunion multidisciplinaire;
- Mettre à jour ses connaissances sur les allergies et l'administration de l'auto-injecteur;
- Soutenir l'éducatrice titulaire en respectant le plan d'intégration adopté;
- Observer et agir en prévention afin d'éliminer les risques;
- Superviser le lavage des mains et le brossage des dents suite au repas et aux collations;
- Procéder au nettoyage et à l'assainissement du mobilier et des jouets pour éviter la contamination;
- Se laver les mains régulièrement;
- Rester vigilante et respecter le plan d'intégration en tout temps.
- Collaborer étroitement avec les parents pour demeurer informé de toutes modifications et informer les autres personnes responsables qui travaillent auprès de l'enfant allergique.

PARENTS

- Informer le CPE des conditions allergiques de leur enfant;
- Prendre connaissance de la procédure des allergies et compléter les documents nécessaires :
 - ❑ Dossier santé lors de l'inscription
 - ❑ Autorisation d'afficher
 - ❑ Prescription médicale et autorisation pour l'administration
 - ❑ Reconnaissance des responsabilités
- Fournir une photo récente;
- Fournir la médication;
- Collaborer avec le personnel du CPE de tout changement relatif à l'allergie de l'enfant;

4. Conservation et vérification de l'auto-injecteur

- L'auto-injecteur est un dispositif jetable, pré-chargé et destiné à l'administration d'une seule dose d'épinéphrine.

**Tenir le dispositif auto-injecteur prêt pour un usage en tout temps.
Collé sur un velcro, près de l'affiche d'identification**

- Ne pas exposer à la lumière ou à la grande chaleur;
- Normalement, l'épinéphrine est limpide et incolore. Si la solution est colorée ou contient un dépôt, la faire vérifier par un pharmacien et la remplacer au besoin;
- Les parents sont les premiers responsables de la qualité du produit;
- Noter la date d'expiration sur l'affiche d'identification et remplacer avant cette date.

AVERTISSEMENT

L'injection accidentelle du produit dans la main ou le pied pourrait causer une perte de la circulation sanguine de ce membre. En cas d'injection accidentelle, présentez-vous dans une clinique d'urgence afin de vous faire traiter.

5. Affiche d'identification

ALLERGIES ALIMENTAIRES FICHE D'URGENCE

PHOTO DE L'ENFANT

Aliments allergènes

Ne pas intégrer aucun nouvel
aliment

Nom de l'enfant : _____
Numéro assurance-maladie : _____
Poids de l'enfant : _____

Date de naissance : _____
Expiration : _____

Réactions allergènes

Cutanées :
Respiratoires :

Épipen

Groupe de l'enfant

Si réaction cutanée, donner immédiatement

**INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES
FICHE D'URGENCE**

PHOTO DE L'ENFANT

Aliments intolérables

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Numéro assurance-maladie : _____

Expiration : _____

Poids de l'enfant : _____

Réactions

Cutanées :

Respiratoires :

Groupe de l'enfant

6. Autorisation d'afficher

J'autorise le CPE Calou à afficher le nom de mon enfant _____, sa photo ainsi que les informations concernant son allergie.

Je m'engage à remettre au CPE Calou, et ce dans les meilleurs délais, une photographie récente de mon enfant.

Signature du parent

Date

7. Reconnaissance des responsabilités de la procédure d'allergie

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Type d'allergie : _____

NOUS AVONS PRIS CONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS DE CHACUN ET NOUS L'ACCEPTONS :

Signature du parent

Date

Signature de la direction

Date

Signature de l'éducatrice

Date

Signature de l'accompagnatrice

Date

Signature de la responsable de l'alimentation

Date

8. Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament



CPE CALOU

Autorisation parentale pour l'administration d'un médicament

Prestataire du service de garde : CPE Calou		
Nom du parent :		
Nom de l'enfant :		
Nom du médicament à administrer :		
Instruction relatives à l'administration du médicament :		
Durée de l'autorisation	Du : _____	Au : _____
Signature du parent : _____	Date de la signature : _____	

Prestataire du service de garde : CPE Calou		
Nom du parent :		
Nom de l'enfant :		
Nom du médicament à administrer :		
Instruction relatives à l'administration du médicament :		
Durée de l'autorisation	Du : _____	Au : _____
Signature du parent : _____	Date de la signature : _____	